

LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT DANS LE SECTEUR PRIVE

Le secteur privé regroupe les logements gérés par :

- Les particuliers
- Les régies ou agences immobilières
- Les SCI (Sociétés Civiles Immobilières)
- Les notaires

Attention aux vendeurs de liste qui ne font payer que la consultation de listes d'annonces !

Où chercher ?

- Ⓢ Consultez les annonces : les journaux d'annonces, chez les commerçants, sur les façades, dans les agences, sur Internet...
N'excluez pas votre recherche par agence immobilière ; rappelez vous que les frais d'agence ne sont à payer qu'à la signature du bail.
- Utilisez le bouche à oreille.

Comment s'y prendre ?

Préparer à l'avance vos questions :

- L'offre que vous avez sélectionnée est-elle encore valable ? , Si non, d'autres logements du même type sont-ils disponibles ?

Par rapport à l'annonce que vous avez repérée :

- Que comprennent les charges ?
- Quel est l'état du logement ?
- Comment le visiter ?
- Privilégiez une visite en journée pour bénéficier d'un bon éclairage.

Téléphonez ou présentez-vous au bailleur

Visitez le logement : attention à l'état général et au mode de chauffage

Le logement vous convient : déposez votre dossier de candidature (auprès de l'agence), faites le savoir au particulier, rappelez pour savoir si votre candidature a été acceptée.

- Prenez le temps d'y retourner à différents moments de la journée. N'hésitez pas à observer l'environnement immédiat de votre logement : entretien de boîtes aux lettres, de l'allée...